



Les Maisons
de Cognac

FRANCE

RÉUNIONS DE LA FAMILLE DU NÉGOCE
ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SMC



Famille du Négocce

14h30 – 16h15



Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour et des comptes rendu des réunions précédentes
2. **Institut** : présence des syndicats, achat des parcelles, ateliers COPIL, état d'avancement *20mn*
3. **Edulcoration** : position à porter en CP *10mn*
4. **Rendement** : tour de table et proposition de CA – CP exceptionnel dédié (29 juillet 8h30) *40mn*
5. **Pérenniser le C2 en vieillissement calendaire** (24 mois francs) *5mn*
6. **Renouvellement des représentations filière à la Fédération des interprofessions et au Conseil de Bassin** (pour la rentrée) - *10mn*
7. **CEC** : Quel accompagnement et quelle évolution potentielle de la CEC pour favoriser la certification des exploitations mixtes Vignes- Céréales (ou Vigne-Elevage)? *10mn*
8. Recensement des alambics par le syndicats des BP *5mn*
9. Point divers : plantations

Notes envoyées pour validation et information

- a. Contrôle et sanction des MAE (validation)
- b. Feuilles de route **Commission Communication** et **Commission Contrôle & Qualité** (validation)
- c. Scot (information)
- d. Emploi (information) – éléments non reçus envoi ultérieur



Approbation de l'ordre du jour et des comptes rendus

- Validez-vous l'ordre du jour ?
- Validez-vous le compte-rendu de la réunion de famille du 22 avril 2021
- Validez-vous le compte-rendu de la réunion de famille du 10 mai 2021

Institut (2/6) – Présence des syndicats – 3 options

Pas de présence des
syndicats
Bureau de passage

Un ou plusieurs espaces de
Coworking par famille
pour les salariés des
syndicats
Bulles de confidentialité

Bureaux individuels
pour les syndicats

Communication et collaboration

Bureau de passage

- Maintien des bureaux SMC nécessaire
- Indépendance BNIC / SMC
- Collaboration plus difficile
- Pas de confidentialité des échanges, plus difficile de rester travailler entre deux réunions

Espaces de coworking

- Maintien des bureaux SMC nécessaire
- Maintien de l'autonomie de chaque institution
- Facilite le travail des salariés du SMC entre deux réunions avec collaboration plus aisée avec les services et la viticulture
- Confidentialité des échanges possible

Bureaux SMC sur site

- Pas de maintien des bureaux SMC (économie budgétaire?)
- Diminution de l'autonomie / indépendance des institutions
- Renforcement de la collaboration entre syndicats et BNIC – travail des salariés facilité
- Confidentialité du travail des salariés mais plus difficile pour les invitations SMC (sauf accueil dans les maisons)



Préalables :

- Espace de travail et de détente dédié pour les élus des familles ?
⇒ Organisation d'atelier élus par le Bnic pour définir les besoins liés à ces espaces
- Accès aux salles de réunion pour les réunions des syndicats (CA, AG, groupes de travail, autre) ?

Questions :

- 1) Présence des salariés des syndicats sur le site ?
- 2) Présence d'autres organisations ? Limitation à la filière stricte ? Extension filière connexe ? Autres partenaires ?

A noter : l'UGVC a validé la présence des Syndicats

- Parcelles entourant le terrain de Varennes : propriétés municipales et intégrées au projet d'aménagement du futur institut

Estimation par le service des Domaines = 675 k€
Proposition Mairie = 850 k€
(différence justifiée par nécessité de financer le relogement des occupants des salles de sport)

- ✓ Parcelle 857 : utile pour des aménagement d'activités spécifiques du Pôle R&D.
 - ✓ Parcelle 1206 : nécessaire pour accès aux locaux des camions, pour le chantier de construction et pour répondre à nos obligations en matière de stationnement
 - ✓ + Parcelle 1207 : salle de jeunes que le maire souhaite conserver pour favoriser un accès à l'Institut pour les jeunes, nécessité de la récupérer car incohérent de ne laisser qu'un petit bâtiment
- Intérêt Mairie parking Taransaud, estimation = 250 k€ → vente sous réserve que cela ne bloque pas la vente du siège

Pour validation : position de la famille du Négocier → engagement négociations du rachat des parcelles (1207 comprise) : 500K€ + parking Taransaud



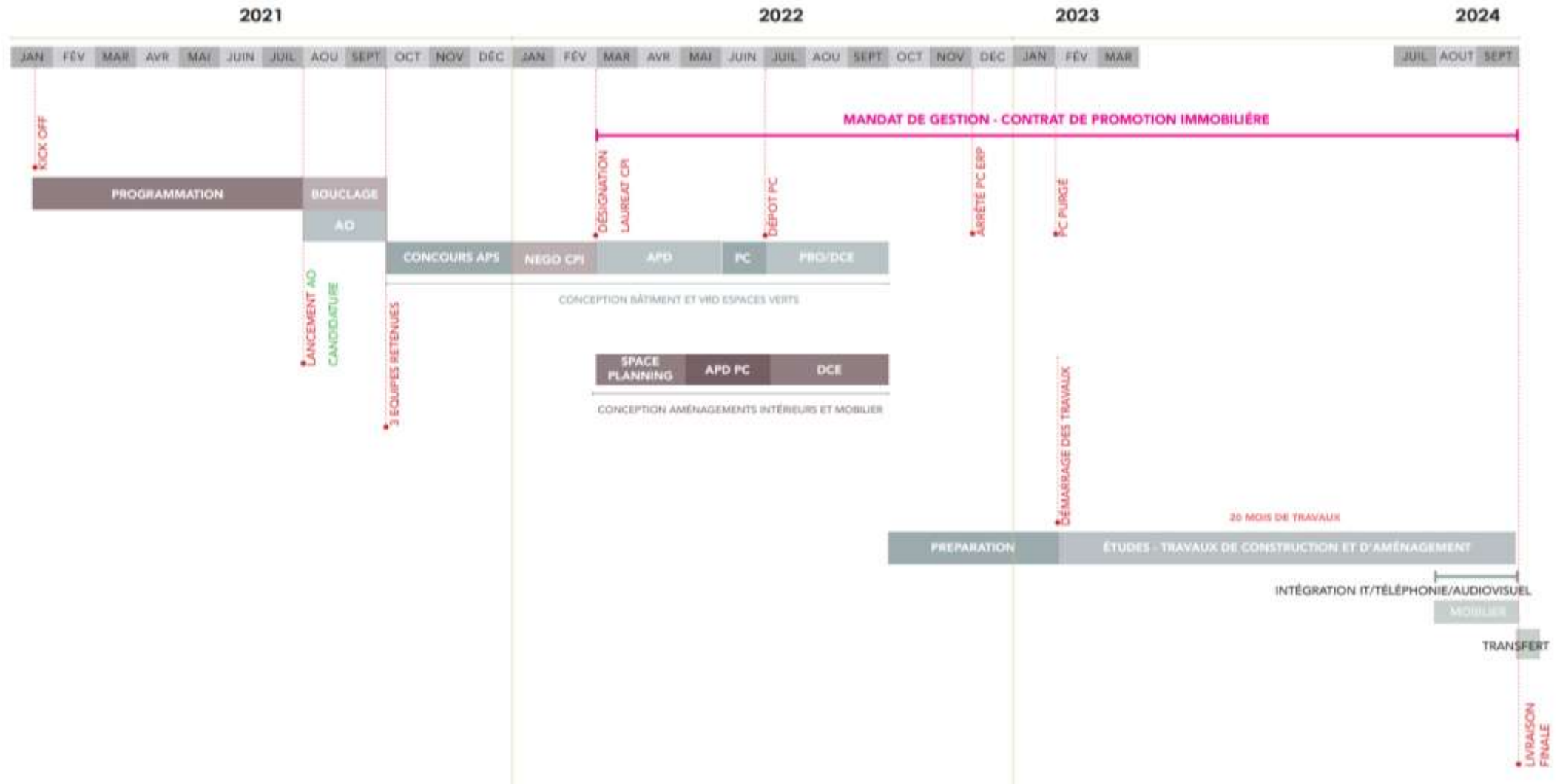
Institut (4/6) – Plan parcelles





- Mise en vente des actifs
- Lancement appel d'offre pour recruter l'équipe : architecte + constructeur
 - A.O restreint : retenue de 3 équipes (travaillent jusqu'au stade APS)
 - Futur contrat : contrat de promotion immobilière
- Mise en place d'ateliers d'écriture du programme à destination des élus du COPIL et de la Commission Technique & Développement Durable → Recueillir attentes pour le futur bâtiment

Pour validation de la famille du Négocier



Edulcoration : prévue dans l'article « Finition » du cahier des charges, lequel renvoie à l'annexe 1 du Règlement °110/2008 du 15 janvier 2008 qui autorise les produit suivants :

- a) **sucre mi-blanc, sucre blanc, sucre raffiné ou sucre blanc raffiné, dextrose, (...)**
- b) moût de raisin concentré rectifié, moût de raisin concentré, moût de raisin frais;
- c) **sucre caramélisé, produit obtenu exclusivement par chauffage contrôlé du saccharose sans adjonction de bases ni d'acides minéraux, ni d'aucun autre additif chimique;**
- d) miel selon la définition de la directive 2001/110/CE du Conseil du 20 décembre 2001 relative au miel (JO L 10 du 12.1.2002, pg 53);
- e) sirop de caroube;
- f) toute autre substance glucidique naturelle ayant un effet analogue à celui des produits susvisés.

- Jusqu'en 2015 - Décret du 21 septembre 2009 : point a) à f) de l'annexe

*Méthodes traditionnelles : La coloration, l'adjonction d'infusion de copeaux de chêne, ainsi que l'ajout de produits définis au **point 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 110/2008** du 15 janvier 2008 sont autorisés*

- 2011 - Décret n° 2011-685 du 16 juin 2011 Retrait de tout les points sauf le a)

*Méthodes traditionnelles : La coloration, l'adjonction d'infusion de copeaux de chêne, ainsi que l'ajout de produits définis au **point 3 a de l'annexe I du règlement (CE) n° 110/2008 du 15 janvier 2008** sont autorisés, de telle sorte que leur effet sur l'eau-de-vie soit inférieur ou égal à 4° d'obscuration. (...)*

- Depuis 2015 - Décret du 7 janvier 2015 - points a) et c) de l'annexe - **Réintégration du c)**
(en lien avec l'étiquetage Chine)

*Finition – (...) Seuls la coloration par utilisation de caramel E150a (caramel ordinaire) et/ou l'adjonction d'infusion de copeaux de chêne, **et/ou l'ajout de produits définis au point 3 a) et c) de l'annexe I du Règlement (CE) n°110/2008 du 15 janvier 2008** sont autorises.*

Edulcoration 3/4: réouvrir les possibilités d'edulcoration

- Pas d'explication précise de ces modifications
- **Proposition** : réintroduire les produits retirés
- **Options** : Renvoi au R.UE - intégralité du point (a à f) ou partiellement - ex: ajout du point b) (mouts) au a) et c) ou liste exhaustive des produits

⇒ Position à prendre à proposer au CP

⇒ Synthèse des positions des maîtres de chais



Edulcoration 4/4– Synthèse des positions des maîtres de chais

		TEXTE 2010	b) & ouvert 2010	OK b)	b) restrictif
COURVOISIER	OK pour Revenir au texte de 2010	X			
HENNESSY	Ouvert pour revenir au texte de 2010. Par contre, 2 points de vigilance: 1/ Cela ne doit pas devenir un argument de bagare entre les maisons 2/ Peu de Maisons sont déjà parvenu à bien travailler autre chose que le a) et c)	X			
CAMUS	Réintroduire le b) Ouvert à l'idée de revenir au texte de 2010		X		
REMY MARTIN	OK pour réintroduire le b) de préférence en limitant au MRC mais ouvert au b) complet				X
TESSENDIER	OK pour Revenir au texte de 2010	X			
OTARD	OK pour Revenir au texte de 2010	X			
MARTELL				X	
DELAMAIN	Par vraiment concerné car n'utilise plus le sucre depuis 2 ans sur la plupart de ses références. Mais autrement est favorable à réintroduire le b) de façon à travailler la matière première			X	
ROYER	Favorable à la réintroduction du b). Mitigé mais ouvert à la réintroduction du texte de 2010		X		
LARSEN					
FERRAND	OK pour Revenir au texte de 2010	X			
BACHE GABRIELSEN	OK pour Revenir au texte de 2010	X			
GRAND MARNIER	Réintroduire le b) Ouvert à l'idée de revenir au texte de 2010		X		
HINE					



Pour information : plantations 2021

Contingent de 2306 ha au titre de 2021 :

- surfaces demandées : 7941 ha
- nombre de demandeurs : 3600

Soit une attribution forfaitaire par demandeur de 0,64 ha.



3. RENDEMENT COGNAC MAXIMUM

Situation Récolte 2021 : (prévisions de récolte non encore connues)

Rendement à passer en chaudières en hl AP/ha : 11,76 hl AP (956 183 hl AP)

Pour atteindre cet objectif :

Rendement Annuel Cognac	Rendement agronomique minimum
16 hl AP/ha	10,50 hl AP/ha
15,5 hl AP/ha	10,60 hl AP/ha
15 hl AP/ha	10,75 hl AP/ha
14,5 hl AP/ha	10,93 hl AP/ha
14 hl AP/ha	11,19 hl AP/ha

Etant donné les épisodes de gel du printemps et les ambitions de la Région, la probabilité d'un rendement Annuel Cognac élevé est forte.



3. RENDEMENT COGNAC MAXIMUM

Objectif : Quels sont les conséquences de la création d'un Rendement Annuel Cognac maximum sur le volume commercialisable?

Analyse faite sur les 10 dernières récoltes (2011 à 2020) :

Principe : Etudier la perte de volume commercialisable par rapport à un positionnement du RAC à 16 hl AP/ha

Positionnement du RAC à	14 hl AP/ha	14,5 hl AP/ha	15 hl AP/ha	15,5 hl AP/ha
Moyenne des pertes par rapport au potentiel max	4,85 %	3,19 %	1,86 %	0,79 %
Traduction de ces pertes en volume hl AP	46 571	30 568	17 821	7 583

Les pertes s'expliquent par 2 facteurs :

- baisse de la production commercialisable (explique 10% de la perte)
- sorties de RC pour déficit moins importantes (explique 90% de la perte)



Pérenniser le C2 en vieillissement calendaire (24 mois francs)

Proposition : Permettre lorsque la mise en fût intervient avant le 1^{er} avril de commercialiser avant le 1^{er} avril N+2 dès lors qu'il y a bien eu vieillissement de 24 mois

- Demande de dérogation pour 2 ans ?
- Pérennisation de la dérogation (modification réglementaire) ?



Renouvellement des représentations filière à la Fédération des interprofessions et au Conseil de Bassin

	Fédération		Bassin	
Date de renouvellement	juil-21		sept-21	
Président		Négoce BNIC	VP : Négoce ?	
Représentation filière	2 vitis dont Président du BNIC (statutaire)	2 négoces dont Président du BNIC (statutaire)	3 vitis	3 négoces
Mandature actuelle	A BRUN C FORGET (Prés.)	P. Raguenaud - Président BNIC P Coste - Chef de famille F Morillon	A BRUN C VERAL S ROY	P COSTE P PINET P RAGUENAUD
Mandature à venir		F Morillon - Chef de Famille A Gabriel - VP BNIC (statutaire)		F Morillon - Chef de Famille E Le Gall - Président du SMC A Gabriel - VP BNIC
Autres représentants (votants)	Filière pineau et filière IGP (dont un sera VP fédé)		Président ODG si pas VP ODG	M. Py - VP ODG
Noms			VP : C. Forget (au titre de la présidence fédération)	
Invités (sans voix délibérative)	Président ODG BNIC	Président SMC		
Mandature actuelle		P. Pinet - Président du SMC		
Mandature à venir		E Le Gall - Président du SMC		
Règles de représentation	Historique : Présidence BNIC, traditionnellement viticulteur Principe : Si président est viti BNIC alors vice-président sera membre négoce de IG ou pineau Autres invités : chambres de l'agriculture		Siège de droit : président ODG et Président CRINAO ou représentant	

CEC : accompagnement pour les exploitations mixtes

➤ Contexte :

- PAC et révision du référentiel HVE pour 2022
- Rappel des objectifs de la filière : **100%** de viticulteurs **engagés** en **2022** et **100%** d'exploitations **certifiées** en **2028**

➤ Moyens mis en œuvre

- 2021 : nouveau mode de coordination ⇒ groupes de viticulteurs encadrés par des référents et piloté par les structures ayant décidé de constituer un groupe. ⇒ Fin juin 2021 : 13 référents identifiés, 3 dossiers déposés au BNIC (syndicats, maisons de négoce, coopératives agricoles).
- **Accompagnement** : 49 accompagnateurs techniques habilités par le BNIC
- Plan de formation et de communication
- CA UGVC du 07/06/21 : construction d'un plan d'action d'engagement et de certification

Résultats en juin 2021

- Engagements : 2609 viticulteurs engagés (66% des opérateurs/76% des surfaces)
- Certifications :
 - 207 exploitations dans le périmètre de certification 2021 (16% des surfaces)
 - 2^{ème} session de certification en décembre/janvier 2021 (nombre de viticulteurs escomptés 100)

⇒ Quels moyens pour les exploitations mixtes ?



RECENSEMENT ALAMBICS

REPARTITION DES ALAMBICS															
Capacité Hl	100	50	35	25	24	23	22	21	23	18	16	15	14,5	12,5	Somme
Nombre	23	27	4	739	4	2	6	3	23	4	9	4	2	6	856
Equivalent 25 hl	92	54	6	739	4	2	5	3	21	3	6	2	1	3	941

73 Distilleries contactées soit 97 % des adhérents sur un total de 127 BP identifiés ODG

Part de marché des BP : 57 % des quantités distillées

Taux d'utilisation des alambics : 89 %

Projet d'installation ou de remise en état : 11 distilleries pour 47 alambics



Notes pour validation transmises en amont

- Contrôle et sanction des MAE
- Feuilles de route **Commission Communication et Commission Contrôle & Qualité**

Notes pour information

- Scot
- Emploi



Questions diverses ?



Prochaines dates

- Famille « rendements » : 29 juillet 2021 8h30
- Prochaine reunion de famille : le 1er septembre 2021



Merci de votre participation